

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MAI 2008

COMPTE-RENDU

Etaient présents : Madame Françoise CLEMENT – Messieurs Georges BONNEFOND – Sébastien RATHIER – Richard CHAUX - Didier LOUVET – Mesdames Patricia SIMONIN – Françoise DOITRAND – Messieurs Patrick BERGER – Pierre VALLENSANT – Sigismond ROZANSKI.

Etait absent : Mr Jacques DUGENETET, qui a donné procuration à Mr Georges BONNEFOND.

Monsieur Pierre VALLENSANT a été nommé secrétaire de séance.

Madame CLEMENT accueille Monsieur Georges BERNAT, maire d'AMIONS et Président de la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable et propose d'aborder l'ordre du jour de cette séance.

I – PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

Monsieur BERNAT prend la parole afin d'expliquer ce service qui a été mis en place en décembre 2005 suite à une loi appelée Loi sur l'Eau.

Ce service ne concerne que les installations individuelles. Il doit être autonome, c'est-à-dire que les recettes doivent couvrir les dépenses.

Les 14 communes du canton ont décidé de garder la compétence, la gestion de ce service, mais elles ont décidé qu'un prix unique serait appliqué dans les 14 communes. Elles ont donc constitué un groupement d'achat et ont consulté en commun des entreprises. La SAUR a donc été retenue pour effectuer les contrôles. Elle emploie des techniciens formés pour ces interventions.

L'Etat impose :

- pour les installations neuves : une pré-visite et une visite de contrôle après installation. Lors de la pré-visite, le technicien peut donner des conseils à l'aide du plan d'étude de zonage. Le coût de cette intervention est de 70 €.

Lors de la deuxième visite, le technicien contrôle et valide l'installation. Le coût est de 80 €.

- pour les installations existantes : Lors de la visite, le technicien examine l'installation. Une analyse des effluents est faite. Le coût de cette intervention est à la charge du propriétaire (environ 70 €).

Un rapport sera transmis au pétitionnaire et à la mairie. Le pétitionnaire aura 4 ans pour faire les travaux de mise aux normes.

La Loi préconise un contrôle régulier tous les 4 ans qui sera à la charge de l'habitant du logement.

Dans les 2 cas, un courrier sera transmis par la SAUR pour informer les propriétaires de la date du passage du technicien.

La SAUR organisera 5 réunions publiques.

Le règlement du SPANC devra être validé lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

En ce qui concerne les commissions et groupes de travail de la Communauté de Communes, Monsieur BERNAT dit souhaiter que chacune de ces commissions fonctionne bien et avec des personnes motivées. Il propose qu'un seul délégué par commune en fasse partie. Il sera possible de changer de commissions en cours de mandat.

Madame CLEMENT remercie Monsieur BERNAT pour son intervention.

Après son départ, les membres du Conseil Municipal adoptent le compte-rendu de la réunion du 15 avril dernier. Madame CLEMENT les informe que le garage JOUSSELIN n'est plus en vente.

II – DESIGNATION DES DELEGUES AUX COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALS D'AIX ET ISABLE :

Après avoir distribué et donné lecture du détail des 7 commissions de la CCVAI, Madame le Maire fait appel aux candidatures.

Les membres du Conseil Municipal désignent les délégués suivants :

1 – Commission Economie et Aménagement du Territoire : Monsieur Georges BONNEFOND

2 – Commission Finances : Monsieur Sébastien RATHIER

3 – Commission Gestion et valorisation des déchets : Monsieur Sigismond ROZANSKI

4 – Commission Gestion des équipements intercommunaux : Madame Patricia SIMONIN

5 – Commission Tourisme et cadre de vie : Madame Françoise CLEMENT

6 – Commission Culture et communication : Madame Françoise DOITRAND

Aucun délégué n'est désigné, pour le moment, pour siéger à la commission Enfance-jeunesse.

Madame CLEMENT informe qu'elle est membre de la commission d'appel d'offres de la CCVAI. Elle est également membre du Bureau.

III – COMMISSION COMMUNALE D'APPEL D'OFFRES :

Madame le Maire rappelle que, lors de la séance du 1^{er} avril dernier, 4 membres ont été élus pour siéger à la commission communale d'appel d'offres.

Par courrier du 14 avril 2008, Madame la Sous-Préfète nous a rappelé que cette commission devait être composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, en plus du maire qui en est le Président.

Il convient donc de désigner 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Messieurs Georges BONNEFOND, Sébastien RATHIER et Madame Patricia SIMONIN sont élus membres titulaires.

Messieurs Jacques DUGENETET, Sigismond ROZANSKI et Pierre VALLENSANT sont élus membres suppléants.

IV – EXTENSION DES RESEAUX « AU PLAT » :

Réseaux d'eau et d'électricité :

Les réseaux d'eau et d'électricité ont été enfouis. Il n'a pas été possible de joindre France Télécom pour l'enfouissement de son réseau, qui sera vraisemblablement posé sur des poteaux.

Le Syndicat de la Bombarde a pris à sa charge le coût de l'extension du réseau d'eau.

Le coût de l'extension du réseau d'électricité sera pris en charge en partie par le SIEL, sous forme de participation financière. La part restant à la charge de la commune est de 568.40 €.

Madame CLEMENT contactera à nouveau Madame SAMIN, qui possède un terrain dans ce hameau.

V – INSTAURATION DU PRINCIPE DE LA P.V.R. SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL :

Après avoir distribué un document transmis par le SIEL, Madame le Maire propose qu'une Participation pour Voies et Réseaux soit instauré sur le territoire communal.

A 10 voix pour et 1 abstention, les membres du Conseil Municipal décident :

- d'instaurer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie aux articles L. 332-11-1 et L. 332-11-2 du code de l'urbanisme sur le territoire de la commune ;
- que, en application du cinquième alinéa de l'article L. 332-11-1 du code de l'urbanisme, la participation n'est pas due pour les voies et réseaux compris dans le programme d'équipements publics d'une zone d'aménagement concerté en application de l'article L. 311-1 du même code ou d'un programme d'aménagement d'ensemble créé en application de l'article L. 332-9 du même code ;
- d'exiger le versement de la participation lorsque les propriétaires sollicitent une autorisation d'occuper le sol, le paiement devant être effectif à la date de cette délivrance ;
- de se réserver la possibilité d'instaurer un préfinancement par convention approuvée par délibération ;
- de fixer le montant de la participation par délibération spécifique à chaque opération
- en application du sixième alinéa de l'article L. 332-11-1 du code de l'urbanisme, d'exempter en totalité (ou dans une limite qui sera fixée ultérieurement) de l'obligation de participation, les constructions de logements sociaux visés au II de l'article 1585-C du code général des impôts ;
- d'exclure les terrains non constructibles et, dans le cas des voies existantes, les terrains déjà desservis par les réseaux d'eau et d'électricité

VI – COMMISSION VOIRIE : COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 AVRIL 2008 :

Les membres de cette commission ont recensé les travaux à faire sur les différents chemins communaux :

- des travaux importants et urgents sont à réaliser sur le chemin de Pyrandré.
- le centre bourg demande une réfection totale car il est très dégradé et nuit à l'image du village. Un projet global doit être établi.
- la plupart des chemins nécessitent seulement des petits travaux d'entretien.
- la croix de « l'allée », devant chez Dugentheth, est à consolider et à repeindre.

VII – QUESTIONS DIVERSES :

- L'escalier de la cure est abîmé
- Chenaux du préau de l'école : Un devis d'un montant H.T. de 845 € a été établi par l'entreprise LOUVET.
- Les chenaux de l'église sont à déboucher.
- Une fuite d'eau s'est produite dans la dalle du petit logement de l'ancienne mairie. L'entreprise LOUVET a fait la réparation. L'isolation des tuyaux qui passent dans la cave est à prévoir.
- Un couple avec des enfants est intéressé par la location du grand logement de l'ancienne mairie, mais pas avant le mois d'août.
- L'ADSL et la téléphonie illimitée ont été installés à la mairie.
- Un mémorial érigé en souvenir des Saléziens et du Père Lachaise sera inauguré sur le site du Château d'Aix le 31 mai prochain.
- Commission communale des Impôts Directs : à la demande du Centre des Impôts, une liste de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants sera établie.
- Abords de l'ancienne mairie :
 - . Sur la petite place à l'avant : de la terre a été apportée et une grosse pierre a été installée au centre.
 - . A l'arrière : un devis a été demandé au CAT de Crémeaux pour l'aménagement.
- Gestion des appartements communaux : Un représentant de l'agence GERBAY a été reçu par Mme CLEMENT et Mr BONNEFOND. Le coût de la gestion est de 5 % du montant des loyers.

Les membres du Conseil Municipal décident de confier la gestion des 5 logements communaux à l'agence GERBAY.
- Une épreuve cycliste sera organisée par le Vélo Club Roannais sur notre commune le dimanche 18 mai prochain.

Une aide financière est sollicitée par cette association. Les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer une subvention de 80 €.
- Tour du Roannais : Madame le Maire informe qu'une épreuve aura lieu sur notre canton le 05 juillet prochain. 2 personnes sont sollicitées pour garder aux embranchements des routes.
- Madame le Maire donne connaissance d'un courrier de Monsieur DUBOST, de la Raille, qui demande l'élargissement de l'accès à son chemin. La propriétaire du terrain sera contactée.
- Monsieur LOUVET signale que la mise en sécurité du Pont Rouge est à revoir (barrières).

- Une personne a demandé pour acheter les anciennes grilles du Monument aux Morts. Il faudrait les faire estimer avant de donner une réponse.
- Monsieur LOUVET informe que la société de Chasse de Grézolles organise le 22 juin prochain la fête de la chasse, à Aix. Il demande si la commune est d'accord pour offrir le vin d'honneur (boissons). A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord.
- L'AGAP a offert à la société de Chasse, en remerciement du prêt du chapiteau, toutes les bouteilles qui restaient suite au Symposium.
- La cérémonie commémorative du 8 mai aura lieu demain à 10 H 30 à Grézolles et à 11 H 30 à Souternon.
- Monsieur RATHIER a participé à une réunion du Syndicat d'Initiative le 06 mai dernier : les maires de 14 communes seront convoqués prochainement ; le marché nocturne aura lieu le 1^{er} août 2008 à Pommiers ; un trial 4X4 sera organisé le 03 août 2008 à Dancé.
- L'inauguration de la salle de l'ancienne mairie aura lieu le dimanche 1^{er} juin 2008. Des invitations seront transmises. Un devis sera demandé à Mr Bénigaud, de St Polgues, pour une plaque en fer forgé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1 H.